



# COMMUNE DE SUNDHOUSE

## PROCÈS-VERBAL INTÉGRAL

Séance du 06 septembre 2022

sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

**Présents** : tous les membres, sauf Messieurs Raphaël HAEGELI et José SCHMITT, absents excusés et M. Jean-Christophe GERARD, absent.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 29 août 2022 par invitation par courrier postal ; à cette invitation était joint l'ordre du jour.

Après les salutations d'usage, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2022
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES
  - Dossiers d'urbanisme -DIA*
  - Commande publique – voirie – création d'une bande passante rue de Richtolsheim*
4. FINANCES
  - A. Budget annexe lotissement Rohrfeld – Clôture*
  - B. Créances irrécouvrables*
  - C. Décision modificative*
5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE
  - A. Affichage et transmission des actes*
  - B. Convention avec la CCRM pour l'utilisation du réseau d'éclairage public*
6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
  - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités*
7. INTERVENTION DES ADJOINTS
8. DIVERS

### 1. Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Paul RIMBAULT est désigné secrétaire de séance.

## 2. Approbation du procès-verbal

Le Procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 est adopté à l'unanimité (3 abstentions).

## 3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

- *Présentation des déclarations d'urbanisme et DIA par M. Michaël BERGER*
- *Marché Public – Attribution de marché*

### RUE DE RICHTOLSHEIM

M.HAEGELI explique aux membres du conseil municipal que la consultation a été similaire à celle du marché d'entretien de la voirie. Il présente le tableau d'analyse des offres et explique le choix de la pondération.

L'offre la mieux classée est celle de l'entreprise JEHL, de Artolsheim, pour un montant de 45 715,- € HT. Ils ont obtenu 6 points pour le critère prix et 2 points pour la technicité.

Le Conseil Municipal prend acte.

## 4. FINANCES

### *A. Budget annexe lotissement Rohrfeld - Clôture*

M. le maire indique au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche B » a été ouvert par délibération en 2011 afin de poursuivre l'agrandissement du lotissement, en rapport avec les prescriptions du POS.

Cette tranche de lotissement est achevée par la vente du dernier terrain, actée par le conseil municipal le 13 octobre 2020.

Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 dressés par le comptable public ont été votés le 25 mars 2022. L'excédent de clôture a également été reversé sur le budget principal.

Entendu en ses explications, Monsieur le Maire,  
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** la clôture du budget annexe « Lotissement Rohrfeld 6<sup>e</sup> tranche b » ;

**DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 4. FINANCES

### *B. Créances irrécouvrables*

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recettes les montants étant inférieurs au seuil minimum d'engagement de poursuites.

La proposition d'extinction de créances et d'admission en non-valeur concerne les exercices 2018 et 2020, et figurent dans l'état joint annexé.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur », sur le budget 2022.

Le montant des créances admises en non-valeur à ce jour s'élève à : 27,51 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances et l'admission en non-valeur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'admission en non-valeur des créances figurant dans le corps de la présente délibération, d'un montant de 27,51 € ;

**AUTORISE** D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **4. FINANCES**

##### *C. Décision modificative*

**Vu** le budget principal, adopté le 25 mars 2022 ;

Le trésorier de Sélestat nous a demandé de régulariser des ordres de reversement injustement émis à l'encontre de la gendarmerie, de 2017 et 2018, qu'il convient de régulariser.

M. le Maire propose de prendre une décision modificative afin de transférer les montants sur les comptes correspondants :

Dépenses de fonctionnement

- Disposer de 15 500 € à l'article 673 (chap. 67) ;

La décision modificative comporte les changements suivants :

Article 673 (chap. 67) : Titres annulés (sur exercice antérieur) + 15 500,- €

Article 022 (chap. 022) : Dépenses imprévues - 15 500,- €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**MODIFIE** les montants comme suit :

Article 673 (chap. 67) : Titres annulés (sur exercice antérieur) + 15 500,- €

Article 022 (chap. 022) dépenses imprévues - 15 500,- €

**APPROUVE** la décision modificative.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### *A. Affichage et transmission des actes*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la modalité de publicité des actes de la Commune par affichage et sous forme électronique par le site internet de la Commune ;

- charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

### *B. Convention avec la CCRM pour l'utilisation du réseau d'éclairage public*

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim exerce la compétence optionnelle « Réalisation, entretien et fonctionnement du réseau d'éclairage public ». La présente convention a pour objet de définir la participation financière de la Commune pour l'éclairage des deux abribus, implantés rue de Saasenheim et rue de Wittisheim, branchés sur l'éclairage public.

Le montant de la participation pour 2022 s'élève à 83,21 € TTC, comprenant le traitement administratif et technique de la demande. Les années suivantes la consommation est estimée à 46,42 € par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 ;

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ACCEPTÉ** les termes de la convention d'utilisation du réseau d'éclairage public joint à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention fixant ses modalités de fonctionnement ;

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6. FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### *Accroissement temporaire d'activités*

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de proposer à M. Gilles COQUARD d'effectuer deux journées par semaine pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non-complet (16/35<sup>e</sup>), en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à l'entretien des bâtiments, à l'arrosage et à la tonte, en soutien au service technique dans leurs tâches quotidiennes.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 16/35e.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique principal.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

**Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 7. INTERVENTIONS DES ADJOINTS

**Fabien ANSTETT** : Présentation des effectifs et enseignants dans les écoles pour la rentrée 2022 :

- **Ecoles** :

- **Maternelle** : 69 élèves :

- Petite Section : 23 Mme Enck et Mme Waldhart

- Moyenne Section : 23 Mme Kempf

- Grande Section : 23 Mme Hurther

- **Elémentaire** : distribution des gilets de sécurité aux 115 élèves :

- CP : 19 Mme Heinrich

- CE1 : 22 M. Agalède

- CE2 : 27 Mme Burckhardt

- CM1 : 23 Mme Kopp

- CM 2 : 24 Mme Bloch

- **Conseil Municipal des Enfants** : nous allons à nouveau élire les membres du CME pour la saison 2022/2023. Les futurs candidats sont entrés en classe de CE2 pour remplacer les CM2, entrés cette année au collège.

- **Communication** : bulletin des associations a été distribué à la fin du mois d'août. Nous avons reconduit notre abonnement à l'application PanneauPocket.

**Christelle ADOLPH** :

- **Tournée fleurissement** : remerciements aux membres présents à la tournée fleurissement du 04 août dernier. Malgré la canicule nous avons vu de belles réalisations. Un grand bravo aux personnes âgées qui s'efforcent de maintenir un bel extérieur. Nous avons également observé le fleurissement par de jeunes couples qu'auparavant nous n'avions pas. Le jury a décerné un coup de cœur, un prix de la créativité et quarts félicitations. Les résultats des lauréats seront publiés lors du prochain bulletin municipal.

- **Insee** : nous avons réceptionné les chiffres du recensement de ce début d'année 2022. Sundhouse compte 1758 habitants.

- **SMICTOM** : nous participerons à la journée des élus le samedi 1er octobre à Lièpvre sur le thème de la gestion des déchets en Alsace Centrale avec visite du centre de stockage de déchets non dangereux de Châtenois. Il sera également présenté plus en détails la mise en œuvre de la consigne nationale « Tous les emballages et les papiers se trient ! »

### **Michaël BERGER :**

- **Ecole maternelle** : les nouvelles structures de jeux seront livrées à partir du mois de novembre mais seulement en partie, en raison de la crise des matériaux et notamment l'inox nous devrions réceptionner la totalité au mois de janvier.

- **Ecole primaire** : Le devis concernant le remplacement des brises soleil en aluminium est de 20 000 €. Etant donné le montant, nous étudions la possibilité d'enlever les brises soleil mais d'installer des stores aux fenêtres, puis de refaire la peinture de la façade. Cette solution plus serait à priori beaucoup plus économique et plus en phase avec les besoins des instituteurs. Le coût total des brises soleil + la peinture de la façade est de : 31 700 euros. Le coût total des stores + la mise en peinture de la façade est de 17 000 €. Des devis comparatifs supplémentaires sont en cours.

L'installation des stores pour une classe de l'ancien bâtiment a été réalisée cet été.

- **Salle polyvalente** : Michelonne a terminé le montage des haut-parleurs dans la régie à la fin du mois d'août.

Le rétroprojecteur et l'écran prévus dans le foyer seront installés au courant du mois de septembre.

- **Signalétique** : nous avons opté pour la mise en place de miroirs routiers en face du cabinet médical et en face de la petite maison sur le pont du canal, à la suite de l'accident. Cette zone est à forte affluence et nous souhaitons la rendre plus sécurisée.

### **Raphaël HAEGELI :**

M. le Maire rapporte les points concernant la voirie

- **Rue de Richtolsheim** : l'intervention de Mme Marie SIMLER est programmée entre le début et la mi-octobre, juste avant le démarrage des travaux.

- **Bornes manquantes** : nous avons contacté le cabinet de géomètre 1 point 6 (anciennement Schaller Roth Simler), concernant le bornage définitif rue des vergers et rue des écureuils.

- **Entretien voirie** : le marché d'entretien de la voirie est prévu fin octobre, début novembre.

### **Jean-Paul RIMBAULT :**

Présentation des évènements à venir :

- **OMJSAL** : l'Assemblée Générale de l'Office est prévue le mercredi 21 septembre à 20 h 00 en mairie.

- **Marché de Noël** : le dimanche 27 novembre, les fiche d'inscription ont été envoyées aux exposants.

- **Fête des aînés** : la fête est prévue le dimanche 4 décembre. Il y aura comme chaque année un courrier d'invitation avec le déroulement de la manifestation. Les devis sont en cours auprès des traiteurs ainsi que la recherche d'animations pour égayer l'après-midi.
- **Carnaval 2023** : nous commençons déjà à réceptionner des inscriptions, le formulaire sera prochainement disponible sur notre site internet.

## 8. DIVERS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tables de brasserie seront prochainement mises en peinture.

Il ajoute des informations concernant le dépôt sauvage, trouvé proche de l'étang sur la RD20.

Tour de table :

- Madame Isabelle SCHWOERER demande où en est le recrutement du candidat au poste d'entretien des espaces verts ? Monsieur le Maire indique que nous recherchons toujours un agent et que nous avons réceptionné quelques profils intéressants.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 20h50.

Fait à SUNDHOUSE, le 06 septembre 2022.

Le Secrétaire,  
Jean-Paul RIMBAULT

Le Maire,  
Mathieu KLOTZ



# SIGNATURES

*Compte rendu du 06 septembre 2022*

KLOTZ Mathieu

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

SCHWOERER Isabelle

BERGER Michaël

LEONHART Marie-Laure

RIMBAULT Jean-Paul

MEYER Emilie

HAEGELI Raphaël  
Absent excusé

MERLIN Laetitia

HAUERT Christophe

MOÏOLI Nathalie

RIEG Jean-Pierre

SONNTAG Agathe

SCHMITT José  
Absent excusé

SCHENCK Nicole

GERBER Christophe

HARTWEG Morgane

GERARD Jean-Christophe  
Absent